N$^{ro.}$ 14.

BULLETIN
de la Confédération
DU ROYAUME DE POLOGNE.

1812.

Fait à Varsovie, le 4. Août, 1812.

Avant de donner le description de l'importante Séance que le Conseil général de la Confédération de Pologne a tenu aujourd'hui, afin d'écouter le rapport des Députés envoyés vers S. M. le Roi de Saxe, Duc de Varsovie, on publie, en attendant, l'adresse que le Conseil général a donné à ces Députés, et qu'ils ont portée aux pieds du Trône du meilleur des princes.

SIRE!

„Jamais nation n'a réclamé l'appui et l'assistance de son Souverain, dans une cause plus grande, plus légitime, que celle que la Diéte Confédérée pour le rétablissement de la Pologne, porte devant le Trône de Votre Majesté. Elle connait, Sire, que la vertu et la sagesse fidèlles compagnes de Votre vie, s'y sont assises avec Vous. Elle connoit la fermeté de Votre âme, accompagnée de cette rare sensibilité, qui interesse si vivement Votre coeur au sort de Vos sujets. Elle sait que leur bonheur ou leur malheur sont la mesure du Vôtre. Mettant donc une confiance sans bornes dans les rares qualités qui ornent Votre Majesté, et persuadée de son affection paternelle pour notre nation, la Diéte Confédérée souhaite et desire que Vous daigniez, Sire, guider ses démarches vers le bonheur et la gloire de la nation Polonaise, Vous qui êtes le pere et le Souverain d'une de ses parties déja régénérée."

„Le Nom de Fréderic Aauguste placé à la tête de la Confédération de la Pologne, deviendra le cachet le plus convenable et le plus glorieux de ce grand ouvrage; car à qui convient-il mieux, Sire, de paroitre à la tête de la régénération de la Pologne, si ce n'est à vous, en qui coule le sang de ses anciens et de ses derniers Rois? à Vous que la nation Polonaise conquise par vos vertus, avoit unanimement appelé à régner sur elle? à Vous enfin auquel la providence et Napoléon le Grand ont confié ses débris, saus doute pour les réunir un jour à leur totalité, par un acte éternellement mémorable et digne de Vous?"

„Mais il existe, Sire, un rapport moral non moins frappant, entre la grandeur et l'équité de notre cause, et la vertu et la magnanimité de Votre Majesté. Il convient, Sire, que la plus juste, la plus sainte des causes, se trouve sous les auspices du meilleur, du plus vertueux des Rois."

„Ces motifs parleront, sans doute, avec assez de force au coeur paternel de Votre Majesté, en faveur de l'ardente priere que la Diéte Confédérée dépose devant son Trône, pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'étendre d'avantage sur cet objet. Un bon pere n'abandonnera pas des enfans attachés et fidèles; il leur prêtera une main sécourable, et la cause de leur bonheur et de leur gloire deviendra la sienne. Sa grande ame répondra à la noble fermeté de la nation, qui au milieu des plus affreux malheurs, n'a pas renié sa patrie, et que l'infortune a honorée, puisqu'elle n'a pu la dégrader."

„Profondement affligée par l'absence de Votre Majesté, la Diéte a saisi la seule consolation qui se présentoit à elle. Elle l'a trouvée dans les conseils que lui offroit la sagesse et la fermeté de Votre Majesté; dans ces paroles mémorables, par lesquelles, Sire, Vous présagez les grandes destinées de notre nation. Ce sont ces paroles qui sont devenues la bâse des opérations de la Diéte, et qui lui ont inspiré l'unique moyen d'atteindre le grand but, que la sagesse de Votre Majesté lui a indiqué."

„Ce moyen n'a pu être que d'appeler tous les Polonais, par un acte de Confédération générale, à travailler au recouvrement de leur patrie, sous les auspices de Votre Majesté, et sous la protection de notre auguste Régénérateur."

„C'est cet acte à jamais mémorable que la Confédération générale dépose devant le Trône de Votre Majesté. — Vous y trouverez, Sire, ce qui n'est que trop connu et de Vous et de l'univers entier, des preuves infaillibles de la bonté de notre cause, et de l'attentat inoui du démembrement de la Pologne; attentat qui a saisi d'horreur, et qui bientôt a si puissamment influé sur ses destinées, et a changé la face du monde."

„Sire! les destinées de la Pologne ont toujours été liées au sort de la France. Ces deux pays étoient unis par cette chaine indestructible, par laquelle la nature elle-même lie les nations, au moyen des besoins et des avantages

réciproques. Nos ancêtres le sentoient bien: de son coté, ce puissant Empire a constamment témoigné un vif intérêt au bien-être et à la conservation de la Pologne, dont les sentimens envers lui, n'ont jamais varié. Les jours de notre calamité et de notre destruction furent ausi ceux, où un gouvernement foible faisoit languir ce puissant Empire. Les jours de la gloire et de la puissance de la France régénérée par le génie du plus grand des hommes, nous promettent l'entier rétablissement de la Pologne déja en partie régénérée par lui."

„Honoré da l'amitié et de la confiance de Napoléon le Grand, Vous, Sire! qui le premier vous êtes confié dans sa magnanimité, et en avez ressenti les heureux effets, Vous qui n'avez cessé et par Vos paroles et par vos actions, de nous donner l'exemple de cette reconnoissance envers lui, que nous regardons comme le plus saint de nos devoirs; veuillez, Sire, accèder avec bonté à un acte que nous remettons avec la plus entiere confiance, sous la protection de Napoléon le Grand; car c'est en Dieu, dans la bonté de notre cause et en lui seul, que repose tout notre espoir."

Procès verbal de la Séance du 3. Août, 1812.

Le Conseil général de la Confédération du Royaume de Pologne, a tenu hier une Séance publique, annoncée précédemment par un programme, dans la salle dite des Nonces, pour écouter le rapport de la mission des Députés envoyés vers S. M. le Roi de Saxe, Duc de Varsovie. — Après l'office divin célébré à l'occasion de la fête du nom de S. M. le Sénat, le Conseil des Ministres, le Conseil d'Etat, les Nonces et les Députés présens dans la Capitale, et tous les Officiers civils et militaires s'assemblerent dans la salle, et occuperent les places qui leur étaient destinées. S. E. Monseigneur l'Ambassadeur de France, avec les personnes attachées à l'Ambassade, fut introduit par le Préfet accompagné de quatre Officiers. — Le Prince Maréchal de la Diéte et de la Confédération ouvrit ensuite la séance, en invitant M. le Secrétaire du Conseil, à faire lecture du procès verbal de la séance, dans laquelle on avoit arrêté la présente solemnité.

E trait du procès-verbal de la séance du 18. Juillet, 1812.

Les Députés envoyés vers S. M. le Roi de Saxe, Duc de Varsovie, nous ont envoyé par un courier dn cabinet, la nouvelle si désirée de l'audience publique que S. M. a daigné leur accorder le 12. Juillet, et l'acte de son adhésion dont elle a bien voulu honorer notre Confédération. Ils ont aussi joint à cette dépêche, la propre signature du Roi, et la réponse donnée aux Députés.

La Confédération génerale animée de reconnoissance envers le meilleur des Princes, se propose de rendre publique la joie causée par un événement

d'une aussi haute importance, et si cher aux coeurs Polonais, et d'attendre le retour des Députés, pour écouter en présence des habitans de la Capitale, le rapport de leur mission, et publier ensuite à tout le peuple Polonais, la bonté et la grace avec lesquelles le meilleur des Souverains a daigné partager les efforts et les entreprises de la nation.

Comme plusieurs membres de la Députation ont retardé leur arrivée, la Confédération générale, pour donner plus de solemnité à ce jour si mémorable, a ajourné la séance au trois d'Août, jour du nom de S. M. le Roi de Saxe. — Voilà le but de la séance d'aujourd'hui; j'ai l'honneur d'en prévenir la Confédération générale, et le public assemblé.

Cette lecture finie, le Prince Maréchal fait introduire la Députation composée de S. E. le Prince Jabłonowski, Sénateur-Palatin, Président de la Députation, Rastawiecki Nonce de Tomaszow, et l'Abbé Koźmian Député de la commune de Lublin et de Lubostow. Lorsque les Députés eurent occupé les places qui leur étoient destinées, le Prince Maréchal invita le premier dans l'ordre à rendre compte de leur mission.

Rapport de la Députation envoyée vers S. M le Roi de Saxe, Duc de Varsovie, fait par le Prince Jabłonowski, à la séance du 3. Août, 1812.

„Lorsque les cris d'allégresse occasionnés par la mémorable solemnité du 11. Juillet, rétentissaient encore par toute la Pologne; lorsque cette auguste enceinte semble encore repéter les accords unanimes d'une noble ardeur et de la plus vive reconnaissance, la Députation envoyée vers S. M. le Roi de Saxe, Duc de Varsovie, se présente devant vous, illustres membres du Conseil de la Confédération, pour vous rendre compte de sa mission. Elle vous apporte tout ce que nous pouvions espérer du choix de Napoléon le Grand, du but de son entreprise, du lien qui unit ce Grand Régénérateur avec ceux qu'il a régénérés par sa valeur et sa magnanimité, tout ce que nous pouvions attendre enfin de notre bien-aimé Souverain, Fréderic Auguste."

„Ce Prince qui par sa vertu fait, depuis 40 années, le bonheur de ses sujets; qui a su guérir les plaies de son ancien pays; ce Souverain magnanime que la Pologne implorait, il y a vingt ans, lorsqu'à la Diéte de 1788. il lui fut permis de jouir d'un moment de liberté, et dont les rares qualités ont été couronnées naguères par les lauriers de l'invincible héros de l'univers; ce Prince vertueux, dis-je, devait se montrer le même dans la conjoncture présente, comme partout ailleurs, fidele à son grand allié, confiant sans bornes dans sa haute protection, et sensible aux nouveaux témoignages d'attachement à sa personne donnés par la nation Polonaise; témoignages que nous étions chargés de porter aux pieds de son Trône."

„Etant arrivés à Dresde le 9. Juillet, après avoir annoncé notre arrivée et rendu nos lettres de créance, nous fumes invités à une audience publique pour le 12. du courant."

„J'en appele au témoignage de mes collegues, pour vous donner une idée de l'intérêt avec lequel S. M. a daigné écouter le discours que j'eus l'honneur de lui adresser au nom de la Confédération générale. Je prends aussi à témoins mes collegues, de l'attendrissement causé en nous, par la gracieuse réponse de S. M. réponse qui surpasse nos plus belles attentes, et qui prononcée avec sentiment, peignait la grandeur d'ame et la bonté de notre Souverain; qualités que Napoléon le Grand a su si bien apprécier, et qui font le bonheur des peuples qu'elles gouvernent."

„S. M. a voulu que la nation fût avertie le plutôt possible de son adhésion à la Confédération générale, et elle a bien voulu nous destiner un courier du cabinet, par lequel nous avons eu l'honneur de transmettre au Conseil, l'acte authentique d'adhésion et la réponse de S. M."

„Vous avez jugé convenable de rendre solemnelle la publication de cette nouvelle d'une aussi haute importance: La Députation vous rend graces de ce que vous avez bien voulu lui permettre de rendre, dans un jour aussi mémorable, compte de sa mission, de renouveller en public l'hommage de reconnaissance dû au meilleur des Princes, et de faire, dans le jour de son nom, les voeux les plus ardens, pour que ses vertus parcourent la plus longue et la plus glorieuse carrière, pour présenter de rares exemples à imiter."

„Nous vous rendons graces, illustre Conseil de la Confédération, pour avoir mis en nous votre honorable confiance; nous vous en rendons graces, digne Maréchal, qui tenez le timon des affaires dans une conjoncture aussi heureuse. Votre nom sera immortel comme l'existence de cette nation, qui se releve de ses ruines, sous les auspices du héros du monde, en donnant des marques éclatantes de zèle et d'amour de la patrie."

„Je finis mon discours en priant S. A. le Prince Maréchal, de faire donner lecture de la réponse qui nous a été faite par S. M. et de son acte d'adhésion à la Confédération générale du Royaume de Pologne."

Aussitôt que le Prince Jabłonowski, Président de la Députation eût achevé son discours, le Prince Maréchal invita M. Zamoyski, Sénateur Palatin, membre du Conseil général, à faire la lecture de la réponse que S. M. le Roi a daigné faire aux Députés, et de son acte d'adhésion à la Confédération.

Les expressions de S. M. remplies de bonté furent écoutées avec respect et avec la plus vive reconnoissance.

Réponse de S. M. le Roi de Saxe, Duc de Varsovie, donnée aux Députés de la Confédération de Pologne, le 12. Juillet, 1812.

Messieurs les Députés de la Confédération générale de la Pologne!

„J'ai vu avec autant d'intérêt que de satisfaction, la maniere dont l'esprit national s'est manifesté à la Diète, et le beau mouvement qui a formé la Con-

fédération. Je me fais un plaisir d'accéder à ce que vous entreprenez sous les auspices de mon grand Allié, pour la cause juste et sainte qui vous unit, et j'y concourrerai avec tout le zèle qui m'anime pour la patrie. La Pologne vivra, et sa nouvelle vie sera l'ouvrage de Napoléon. Les preuves que j'ai reçues des sentimens de la nation pour ma personne, sont chères à mon coeur: j'agrée ceux que vous me témoignez."

Acte d'adhésion de S. M. le Roi de Saxe, Duc de Varsovie, à la Confédération de Pologne, arrêté le 12. Juillet, 1812.

FREDERIC AUGUSTE,

par la grace de Dieu, Roi de Saxe, Duc de Varsovie etc. etc.

Vu l'acte en date du 28. Juin, 1812. par lequel la Diéte assemblée à Varsovie, s'est constituée en Confédération générale de la Pologne, et qui nous a été presenté par la Députation envoyée vers nous; en conséquence de l'article 14. du dit acte; approuvant cette réunion, et adhérant au but qu'elle se propose d'atteindre, sous les auspices de S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, Notre Grand Allié:

Espérant que ce Monarque ne refusera pas son puissant appui à la Nation qui l'a invoqué;

Voulant concourir Nous même, de tous Nos moyens, au soutien de la cause de la patrie;

Nous avons accédé et accédons à la Confédération générale de la Pologne.

En conséquence:

Mandons et ordonnons à tous les fonctionnaires publics, ecclésiastiques, civils et militaires, et généralement à tous Nos fidèles sujets du Duché de Varsovie, d'employer toute l'autorité, le pouvoir et les moyens qui sont entre leurs mains, à soutenir les mesures qui tendent au but commun des efforts de la nation.

En foi de quoi Nous avons signé le présent acte de notre main, et avons ordonné d'y apposer Notre Sceau Royal. — Donné dans Notre Palais, à Dresde, ce treize Juillet, mille huit cent douze.

FREDERIC AUGUSTE:

Le Ministre des relations extérieures
Le Comte de Senfft.

par le Roi
Le Ministre Secrétaire d'Etat,
Breza.

Pour Copie conforme:

Cajetan Koźmian, Secrétaire de la Confédération de Pologne.

Le Prince Maréchal témoigne après cela aux Députés, la reconnoissance du Conseil, pour avoir dignement rempli leur mission. Il s'étend ensuite sur la bonté de S. M. et sur son attachement à notre nation, qu'elle hérite de ses ancêtres; il fait les voeux les plus ardens pour le bonheur de ce Souverain chéri, et indique les heureux rapprochemens qui unissent le jour du nom de S. M. à la solemnité d'aujourd'hui. Ce discours est terminé par les acclamations de: Vive le Roi: repetées à trois reprises par toute l'assemblée.

M. Wężyk Nonce du district de Biała, membre du Conseil général, prononce un discours adapté à la circonstance, et fait la motion de rédiger une adresse à la nation, pour lui annoncer l'adhésion de S. M. et de déposer solemnellement aux archives de la couronne, l'acte d'adhésion de S. M.

Messieurs!

„Eblouis par l'éclat de prodiges inouis; entraînés par le torrent rapide des événemens, chaque réveil nous surprend au milieu d'une foule de monuments impérissables; chaque instant éteint de sa splendeur à nos yeux, les années qui jadis avançaient à pas lents vers les portes de l'éternité. Ici, du fond des abîmes entrouverts, on voit la puissance d'un grand peuple, portée jusqu'aux cieux par un bras vigoureux; là, les monstres de la dissention et du désordre transformés en moyens de salut. Ici, un seul coup d'une main toute-puissante a renversé des trônes affermis par les siècles; là, à la voix d'une divinité, du sein de la mort même, les peuples sont appelés à la vie. Ici, on voit les flots acharnés à la perte du continent, repoussés jusqu'au fond de leurs abimes; là, un frein puissant mis aux caprices du sort indomptable. Ici, des cités antiques relevées de l'humiliation et des ruines; là, des nations naguères puissantes et superbes jettées dans le néant. Une main toute-puisante a coupé le poids de l'horloge du temps, et les rouages mus avec une vélocité que rien n'arrête, roulent sans relache vers le but assigné aux grands événemens: les prodiges se disputent auquel d'entre eux doit tomber en partage, l'honneur de couronner d'un laurier éternel, le siècle qui passe à nos yeux avec tant de rapidité."

„Je n'irai pas puiser à la source intarissable des événemens étonans; je ne tendrai pas avec une coupable audace, vers ce bût que l'esprit humain ne sauroit jamais atteindre. Cette enceinte auguste, ces murs antiques me présentent une suite de souvenirs dignes du moment présent, dignes de l'admition des siécles à venir. Dix jours se sont à peine écoulés, qu'une seconde solemnité nous rassemble en ces lieux. Nous avons entendu naguère la voix d'une puissance invincible, cette voix par laquelle l'homme du destin a raffermi nos entreprises; nous avons entendu l'oracle d'une divinité protectrice; nous entendons aujourd'hui la voix de la bonté, cette voix qui vient

du fond du coeur paternel de notre auguste Souverain. Autant la premiere renfermoit de volonté et de force, autant la seconde respire la bonté et la dignité. L'autre nous a frappé d'admiration et d'étonnement, et a excité en nous la plus vive reconnaissance; celle-ci nous console et nous attendrit. La premiere, en nous présentant la garantie d'une puissance sans égale, a surpassé nos plus belles attentes; la seconde a rempli le plus doux espoir dont la nation étoit pénétrée, en formant le lien sacré de la Confédération. Les paroles foudroyantes de l'autre ont fait trembler les forces conjurées contre l'existence de la Pologne; celle-ci a rempli nos yeux des larmes de l'attendrissement, que l'admiration seule a pu naguères empêcher de couler."

O trop heureux lien que la puissance affermit, et auquel s'unit la vertu! événement merveilleux qu'on peut compter, à juste titre, parmi les prodiges du siecle. Deux Souverains alliés, arbitres du sort de la Pologne, étoient séparés par des pays immenses, des torrens rapides, par des travaux d'un genre différent, et par une vaste étendue remplie de la grandeur de l'un, des vertus et de la bonté de l'autre; mais les mêmes desseins, et pour le bien-être de la Pologne, ont réuni leurs coeurs par un commun accord, et quelques instants séparent seulement ces paroles bienfaisantes que tous les deux ont proférées, pour couronner nos entreprises, et consolider notre réunion. Lorsque N a p o l é o n le Grand nous adressa de l'antique Capitale des Jagellons et des Witholdes, ces paroles à jamais mémorables; „J'aime Votre Nation: Polnnais; „tout ce qui dépend de moi pour seconder vos résolutions, je le ferai;" le descendant des Augustes, animé d'un esprit prophétique, a prononcé des bords de l'Elbe: „La Pologne existera, et sa nouvelle existence sera l'ouvrage de „N a p o l é o n," Oui, sans-doute, la Pologne existera à jamais; nos sentimens, votre persévérance et le serment de tous, le garantissent. La Pologne existsra, ou bien nous mourrons tous sur son tombeau."

„Mais avant que ce grand ouvrage se présente à l'aspect des siècles et des nations étonnées, lorsque les mains de notre régénérateur nous transmettront ce don précieux de la nouvelle existence de notre patrie, quels moyens devrons-nous employer pour rendre leur ancienne vigueur aux parties déchirées de notre mere commune? Comment faudra-t il soigner son existence, pour qu'affaiblie des coups mortels qu'elle a essuyés, et sillonée de plaies profondes, elle ne retombe pas dans le néant? L'oracle d'une divinité propice adressa jadis aux Troyens, ces paroles mémorables renfermant un grand avis; „Cher- „chez les vestiges de votre ancienne Patrie." Antiquam exquirite matrem. Ce même oracle se fait entendre aujourd'ui du fond des tombeaux de nos ancêtres; il nous avertit d'une voix protectrice: „Cherchez les vestiges de votre an- „cienne patrie; rassemblez les parties dispersées de son édifice écroulé, retirez „des décombres, les ossements blanchis de ses enfans, pour que placés parmi „les plus saints monumens, ils vous animent à combattre pour les autels et les

„tombeaux de vos ancêtres; secouez la poussiere et l'opprobre, de ces trophées „de vos ayeux, qui ont porté la gloire de votre patrie jusqu'aux confins du „monde."—„Tu payeras d'une peine non méritée les fautes de tes ayeux, si tu ne „releve de la cendre, les temples antiques, si tu ne restaure les statues souillées „de tes Dieux:" disoit aux Romains d'une voix pathétique, Horace. — Appliquons-nous ces paroles mémorables.... Que seront pour nous ces temples écroulés, les statues souillées de nos Dieux? C'est la religion de nos ayeux, leurs vertus, leurs moeurs, et ces loix sages et adaptées à notre esprit national, qui réléguées aujourd'hui entre les ruines, deviennent la proie de l'oubli, des insultes et du dédain. C'est par elles que la Pologne étoit heureuse; elle existoit par elles dans l'éclat de la gloire et de la félicité; ce n'est que par ces mêmes vertus qu'elle sauroit renaître aujourd'hui. Loin de nous ces usages et ces loix qui pourroient déroger à la civilisation portée au plus haut degré, à l'égalité de tous devant la loi, et au bon ordre consacré par l'expérience du tems; je veux parler de ces institutions et de ces loix qui rendoient le Polonais vaillant, vertueux et digne de l'estime des peuples; ce sont elles qu'il nous faut retirer du mépris de l'oubli, pour les entourer de notrer respect."

" Ainsi le veut notre grand régénérateur; car il vient de nous dire: „Aussitôt que la victoire m'a permis de restituer vos anciennes loix, je l'ai fait avec „empressement." Ainsi le veut notre bien-aimé Souverain, lorsqu'il, dit: „La „Pologne existera;" et sa sagesse a dû approfondir, que la Pologne ne sauroit exister par d'autres moyens. Ainsi le veut la nation; car ce n'est pas pour devenir étrangers à nous-mêmes, qu'il y a eu tant de sang polonais répandu. Des esprits égarés, le préjugé, l'ignorance et la haine de l'ancienne nationalité y sont contraires peut-être; mais aussi n'ont-elles jamais voulu de Pologne; ce ne seront pas elles qui la releveront de ses ruines. La Pologne existera; mais la seule existence qui lui convienne, est celle qui la rendoit jadis puissante et renommée. Les élémens au moyen desquels elle a fleuri pendant une longue suite de siecles, pourront seuls la ranimer Tout autre élément seroit un venin pour elle; toute autre existence la rejetteroit dans le néant."

O vous qui avez reçu en partage l'honorable et importante mission, de déposer aux pieds du Trône du meilleur des Princes, les voeux et les desirs de la nation; vous qui honorés par votre destination, fiers de l'avoir si bien remplie, vous présentez aujourd'hui devant cette même autorité; devant cette même patrie dont vous êtes émanés, dites à vos contemporains, faites passer à la postérité dans des monumens impérissables, cette bonté avec laquelle vous avez été accueillis par notre Auguste Souverain; cet intérêt profond qui remplissoit son coeur, dans un moment d'aussi haute importance; ces sentimens et ces souhaits avec lesquels il a salué la Pologne renaissante. Eh! pourquoi ce Prince chéri n'est-il pas toujours présent à nos yeux! pourquoi faut-il qu'une aussi grande distance le sépare de nous! que nos voeux et notre reconnoissance

ne parvienne que bien tard jusqu'à lui? Ah! si dans un moment d'un intérêt aussi majeur, il pouvoit nous observer de près, s'il étoit parmi nous, en voyant déchirer ce voile qui cachoit les destinées de la Pologne; en sentant la nécessité de rétablir ensemble avec la patrie, l'esprit national trop long-temps comprimé; en embrassant et en conciliant toutes les relations, tous les intérêts, tous les besoins et tous les moyens de salût, qui peuvent s'adapter à notre patrie, il rempliroit sans doute tous nos desirs et tous nos voeux!

Quel sera donc la reconnaissance que nous témoignerons au meilleur des Princes, pour la gracieuse réponse qu'il nous a faite? Où placerons-nous ce garant mémorable de sa bonté et de son amour paternel? Restera-t-il caché dans nos coeurs? le confierons-nous à un souvenir éternel, pour que passant de bouche en bouche, il parvienne intact à nos derniers neveux? Ils n'est point nécessaire d'y encourager les Polonois; ils savent, quoi qu'en dise la calomnie, adorer les Souverains que le ciel leur a destinés; ils savent être reconnoissants des bienfaiss reçus.

Cependant, cherchons un endroit convenable pour placer ces paroles mémorables; cherchons un livre où elles sauroient être conservées dans toute leur intégrité, pour être communiquées ainsi aux races futures, et où elles brilleroient parmi les monuments de la gloire nationale. C'est à cette fin que je fais la motion, que l'acte d'adhésion de Sa Majesté ainsi que le gratieuse réponse faite aux Députés de la Confédération, soient portés avec une solemnité convenable, aux archives de la couronne; qu'elles y soient déposées pour les siécles à venir, et qu'elles soient communiquées à toutes les autorités du pays, afin d'être soigneusement déposées dans leurs archives respectives.

Je propose en outre la publication d'une adresse à la nation, afin que tous les habitans du Royaume de Pologne prennent connoissance de l'adhésion de S. M. à la Confédération générale, aussi bien que des sentimens qu'elle a témoignés en cette occasion.

La plus importante partie de notre devoir est donc remplie; nous avons donc satisfait à deux articles de l'acte de la Confédération: Mais est-ce là le terme où nous devons nous arrêter? Non, sans doute.... Là, où l'ordre sévère du devoir, où la voix terrible de la vengeance ne se font plus entendre; où l'humanité redemande ses droits; là, où l'on n'entend point le doux accent de la langue maternelle, et où un apre langage déchire notre oreille blessée; là, où le bras du destin a porté les nombreux descendans de Lech, et d'où la nature a chassé des peuples étrangers, pour les réléguer dans des contrées dédaignées du soleil; là, où la providence a fixé les limites d'un grand Royaume, et où les déserts des hordes ennemies commencent à s'étendre; c'est jusque là que nous devons porter l'influence de notre esprit national; c'est là que nous devons déposer trempé dans le sang de nos ennemis, le fer que nous venons de saisir; c'ést là qu'il faut élever un mur indestructible, pour servir de

défense à notre patrie ; c'est là qu'il faut l'affermir par le rempart de l'union, et le couvrir du bouclier de la vertu, pour que dès lors, la Pologne et l'Europe soient à l'abri des invasions des hordes sauvages et que ces barbares soient repoussés à jamais de nos frontières, par cette inscription tracée en lettres de feu: Non ultra: pas plus loin.

Le Prince Maréchal invite à cet effet MM. l'Evêque Gołaszewski, Linowski, Conseiller d'Etat, Ostrowski et Skorzewski, Membres du Conseil, à porter tant la réponse que l'adhésion à la Confédération de S. M. le Roi, aux archives de la couronne.

L'adresse à la nation rédigée en suite de la motion de M. Wężyk est conçue en ces termes:

La Confédération générale du Royaume de Pologne!

Vous avez bien senti, Compatriotes! qu'après avoir donné des preuves éclatantes de zèle et d'esprit national, dans le soutien de cette cause aussi honorable qu'éminemment importante pour vous et pour votre postérité, votre ouvrage ne saurait ni être complet, ni digne d'une nation qui se releve de ses ruines, si vous n'aviez développé dans toute leur vigueur, à la face du monde qui vous contemple, les sentimens de fidelité et de confiance, que vous devez au meilleur des Princes. Vos Députés ont porté au Trône de Notre Auguste Souverain, les tributs de ces nobles sentimens, qui ont cimenté cette union aussi sainte que l'est votre cause, aussi pure que le sont vos voeux et vos intentions. Animés de l'amour de la patrie et de l'attachement à leur Souverain, ils ont pu déposer avec une espérance confiante, vos voeux aux pieds de son Trône; ils pouvoient être sûrs, que le pere de son peuple n'abandonnera pas ses enfans, qui se sont élancés dans la carrière du devoir et de l'honneur, au premier signal de la renaissance de la patrie.

Vos espérances n'ont pas été vaines. Le plus juste des Princes s'est rangé du coté de la plus juste des causes. Il a accédé à votre union; il y a accédé avec cette bonté magnanime, avec cet épanchement de ses sentimens paternels, qui mieux que toute description, se dépeignent dans sa gracieuse réponse.

Nous vous faisons part, Compatriotes! de ces paroles de bonté. Elles sont votre propriété, votre gloire; elles sont le témoignage de

votre dévoûment, le fruit des sollicitudes pour le bien-être du pays, du meilleur des Princes, sollicitudes qu'il emploie pour assurer le sort de votre patrie, pour affermir à jamais votre félicité et celle de vos descendans.

Il seroit superflu de vous encourager à la reconoissance, ou de vous la rappeler. Elle est toujours présente aux coeurs des véritables Polonais; elle est l'héritage le plus précieux et le plus cher, que nous aient laissé nos ancêtres.

Que la providence veuille prolonger les jours heureux de notre Souverain chéri! qu'il voie encore une génération future lui offrir ces tribûts de reconoissance et d'amour, qu'elle aura hérités de ceux dont il fait aujourd'hui le bonheur.

Présidant à la place du Maréchal de la Diéte et de la Confédération génerale de Pologne:
STANISLAS COMTE ZAMOYSKI.

Le Secrétaire de la Confédération générale de Pologne:
CAJETAN KOŹMIAN.

Les Polonais qui se trouvent à Dresde ont envoyé l'acte d'adhésion suivant:

Acte d'adhésion des Polonais demeurant à Dresde.

„Nous soussignés, Polonais demeurant à Dresde, déclarons, conformement à l'article IV. de l'acte de la Confédération génerale de Pologne, que nous accédons par le présent acte, signé de nos propres mains, dans tous les points à la Confédération génerale de Pologne, formée le 28. Juin, 1812. — Fait à Dresde, le 13. Juillet, 1812.

(Signatures) Stanislas de Gorai Breza, Ministre-Secrétaire d'Etat. — J. Moszyński. — C. Oleński, Chambellan et Chevalier de l'ordre de S. Stanislas. — V. Bielcieski. — l'Abbé Szcziński Chanoine de Posen. — M. Zabiełło. — H. Błeszyński, Colonel Aide-de-champ de S. M. le Roi. — H. Michalski Chef du bureau du Ministre-Secrétaire d'Etat. — J. Hube. — Wuraiewski. — J. Młorzanowski. — J. Wemicki. — A. Poszmański. — J. Hube. — J. Hinkelman.